

=

Lettre ouverte à M. Éric Garandeau, président du CNC
12, rue de Lübeck
75784 - Paris Cedex 16



OBJET
La Soif noire
de J.J. Annaud

Paris, le 10 mai 2011

Monsieur le président,

L'ADP (Association des directeurs de production) vous a adressé le 30 mars 2011 une lettre vous demandant de prendre en compte les avis défavorables de la commission d'agrément concernant le film de Jean-Jacques Annaud *La Soif noire* produit par Tarak Ben Ammar.

Notre association a également formulé cette même demande lors de la rencontre que nous avons eue le 14 avril 2011 avec Madame Maylis Roques, secrétaire générale.

Nous considérons qu'un arbitrage favorable à la demande d'agrément de ce film serait non seulement injuste et immoral mais ouvrirait une très dangereuse brèche dans laquelle ne manqueraient pas de s'engouffrer d'autres productions attirées avant tout par l'appât du gain et sans aucun respect pour ceux qui fabriquent les films.

Ce serait aussi mettre en péril l'existence des annexes 8 et 10 réglementant nos droits à l'indemnisation du chômage qui sont déjà fortement menacés. Vous savez sûrement l'importance et la nécessité de ce droit social tant pour les salariés – techniciens et artistes – de notre secteur que pour l'économie des films.

Au-delà, c'est tout l'édifice de financement du cinéma français qui risquerait de vaciller sur ses bases.

Nous resterons attentifs et vigilants en souhaitant que le CNC prenne une position ferme et responsable jusqu'au bout, c'est-à-dire en refusant aujourd'hui l'agrément et demain l'agrément complémentaire.

Le montage demande de la mémoire, nous en avons.

En vous remerciant de bien vouloir nous entendre, nous vous prions de croire, Monsieur le président, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le conseil d'administration des Monteurs associés